

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 octobre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-05-03 – URBANISME (2.1) – ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEY LE SEC

DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à FOUG (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d'ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d'ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d'ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphane), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphane.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jean-Luc STAROSSE
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents
<u>Nombre de votants :</u>	74 votants

REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2020

Application agréée E-legalite.com

Par délibération communale en date du 29 mai 2015, la commune de Villey-le-Sec a souhaité la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme afin de redéfinir un projet urbain en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Pour rappel, **les grands objectifs du PLU** définis dans la délibération de prescription étaient les suivants :

- Se doter d'un document d'urbanisme conforme aux dernières évolutions législatives et réglementaires et spécifiquement les lois Grenelle et ALUR ;
- Définir un projet de développement compatible avec les orientations du SCOT Sud 54 approuvé en 2013 ainsi que le PLH de la CC du Toulinois en cours d'actualisation ;
- Optimiser le foncier disponible sur le secteur de la Closerie, y favoriser un projet mixte défini en fonction des perspectives démographiques communales ;
- Permettre la protection et la valorisation du site du Fort ;
- Permettre l'aménagement des dents creuses et des espaces inoccupés dans l'enveloppe urbaine dans un souci de compacité et d'optimisation des espaces constructibles ;
- Favoriser l'installation de populations issues du village en privilégiant des formes d'habitat diversifiées ;
- Protéger le cadre de vie de la commune et les espaces naturels qui le composent et plus spécifiquement le site Natura 2000 « Vallée de la Moselle du Fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudrière de Bois sous Roche » ainsi que les espaces de coteaux ;
- Réglementer le statut des constructions le long du chemin rural descendant à la gare.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies dans le PLU et validées lors d'un débat en conseil municipal sont les suivantes :

Chapitre I : Concernant les espaces naturels, agricoles et forestiers

1. Maintenir un bon fonctionnement des espaces agricoles et favoriser leur exploitation
2. Préserver et valoriser le cadre environnemental

Chapitre II : Concernant la vie du village

3. Structurer le maillage des cheminements pour permettre le développement des loisirs et reconquérir les vergers
4. Favoriser l'économie énergétique et promouvoir les énergies renouvelables
5. Pérenniser et développer l'activité de loisirs et de tourisme

Chapitre III : Concernant le tissu urbain et les quartiers

6. Conserver l'image du territoire
7. Assurer une gestion économe de l'espace tout en maîtrisant une croissance harmonieuse

Bilan de la concertation :

La procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme de Villey-le-Sec en respectant les modalités définies dans la délibération de prescription :

- Diffusion de documents d'information aux étapes clés de la procédure,
- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- Réunions publiques avant l'arrêt du projet

Un bilan de la concertation détaillé est disponible en pièce jointe de cette délibération, il permet au Conseil Communautaire, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

- les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune de Villey-le-Sec.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-14, L153-16, L103-2 et R153-3 ;

Vu la délibération de la commune de Villey-le-Sec en date du 29 mai 2015 prescrivant la révision de son POS et sa transformation en PLU ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 17 novembre 2016 ;

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU ;

Vu le bilan de la concertation exposé en pièce jointe ;

Considérant qu'en l'absence de PLU intercommunal, à ce jour, les documents d'urbanisme des communes membres restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver le bilan de la concertation du dossier de PLU de la commune de Villey-le-Sec ;**
- **Arrêter le projet de révision du POS en PLU de la commune de Villey-le-Sec ;**
- **Soumettre pour avis ce projet de PLU aux Personnes Publiques Associées (PPA) ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX